





Édito

Le Conseil régional intervient de manière importante et solidaire en direction des territoires pour accompagner leur développement dans le respect de l'humain et de la planète. Depuis plus de 25 ans, ce soutien se réalise à travers les contractualisations avec les territoires, dénommés contrats régionaux de solidarité territoriale (CRST) depuis 2012, qui permettent aux collectivités locales de mener à bien des investissements majeurs répondant aux besoins de la population. Ils favorisent l'attractivité, le bien-vivre et la résilience des territoires.

Au-delà de ces contrats, la mise en dynamique des territoires par des acteurs privés ou publiques, par des associations, constitue également un levier favorable au dynamisme de notre région. Il est nécessaire de susciter et faire vivre des synergies publiques et privées, et de laisser davantage de place aux initiatives citoyennes pour inventer, libérer les énergies et accompagner les transitions à conduire dans notre société. C'est l'objectif de (d), qui a pris la suite en 2016 du dispositif «ID en campagne» alors réservé aux territoires ruraux.

Le dispositif «A Vos ID» (avec ID pour Initiatives de Développement) vise à faire émerger et à soutenir la structuration et l'expérimentation d'actions nouvelles, collaboratives et porteuses de développement dans l'ensemble du territoire régional.

Construisons ensemble de belles ID pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux majeurs qui se présentent à nous.

François BONNEAU,

Président de la Région Centre-Val de Loire

Gaëlle LAHOREAU.

Vice-Présidente déléguée à la démocratie permanente, à la citoyenneté, aux initiatives locales et à l'éducation populaire



Le dispositif A VOS ID est destiné à donner un coup de pouce aux acteurs locaux, de tous horizons, les moyens nécessaires pour imaginer ensemble une initiative, définir les conditions de sa mise en œuvre (organisationnelle, technique, financière....) et pouvoir l'expérimenter.

C'est donc en particulier les dépenses d'expertise, d'animation et de coordination locale pour passer de l'idée au projet qui sont visées par le dispositif

L'ensemble des conditions et modalités d'intervention régionale sont définies dans le cadre d'intervention A VOS ID - disponible sur le site internet de la Région.





dans ce cadre?

La Région peut financer :

- les frais d'ingénierie : prestations externalisées ou frais salariaux.
- les frais d'outils de communication de l'initiative : flyers, expositions, guides,
- du petit matériel nécessaire à la mise en œuvre du projet,
- les frais de location de salles ou de matériel dans le cadre de l'organisation d'un événement, à l'exception du patrimoine appartenant à l'un des partenaires.

la Région peut aussi accompagner des investissements:

- intégrés ou consécutifs à une initiative retenue.
- articulés à un projet soutenu par le programme européen Leader,
- lorsqu'ils s'inscrivent dans une des thématigues suivantes : l'économie sociale et solidaire, l'économie circulaire, les usages numériques émergents ainsi que les nouveaux services itinérants.



Oui est concerné?

Des thématiques

très variées

Les bénéficiaires de l'aide régionale peuvent être des associations, des sociétés coopératives, des groupements de producteurs, des collectivités (hors financement d'agents permanents).... La Région n'exclut aucun type de porteur de projet par nature.

Quels sont les critères d'éligibilité ?

- la dimension partenariale : l'initiative correspond à une finalité partagée entre plusieurs partenaires qui vont collaborer ensemble pour définir ses conditions de faisabilité et l'expérimenter. Le dispositif n'a pas vocation à participer au développement exclusif des activités d'une structure en particulier.
- l'impact pérenne : l'initiative doit être porteuse de transformations sur le territoire d'ordre économique, social ou environnemental. Elle doit donc avoir une visée à long terme même si le soutien porte sur une phase de préfiguration et d'expérimentation.

- émergence structuration et dynamiques économiques locales redynamisation d'une filière économique locale: montage d'une nouvelle offre touristique : démarches d'anticipation des besoins RH du territoire : lancement de lieux de co-working...
- maintien et développement de services - épiceries solidaires : commerces de proximité ; jardins partagés ; solutions de mobilité; nouveaux usages numériques...
- construction de villes et campagnes durables - projets d'habitat participatif : reconversion de friches : solutions en faveur de la transition énergétique...
- structuration de filières et systèmes alimentaires de territoire - démarches de commercialisation nouvelles et sensibilisation aux enieux de relocalisation de la production alimentaire : démarches de solidarités entre producteurs et consommateurs...
- renouvellement des formes d'expression de la population - outils en faveur de l'implication citoyenne ; espaces collaboratifs.



l'aide régionale?

Comment déposer

un dossier?

Le taux d'intervention régionale s'élève à 50% maximum des dépenses éligibles, majoré de 10 points dès lors que le projet :

- est porté par des jeunes (12-25 ans) ou les cible en particulier.
- consiste au financement de movens d'animation d'une filière économique locale en émergence ou structuration,
- est favorable à la préservation ou valorisation de la biodiversité et à la lutte contre. ou l'adaptation, au dérèglement climatique.

Subvention maximale

par initiative et par territoire de contractualisation concerné : 60 000 €, rehaussée à 66 000 € en cas de bonification.

Subvention minimale

2000€ par projet s'inscrivant dans l'initiative.

Concernant les projets d'investissement, ils seront étudiés selon les modalités prévues dans les contrats de territoire.

Le saviez-vous?

L'aide régionale A Vos ID peut déclencher les subventions européennes du programme Leader, Rapprochez-vous de votre territoire pour savoir si votre initiative rentre dans leurs fiches actions!

Renseigner le formulaire concu à cet effet, disponible sur le site de la Région Centre-Val de Loire : www.centre-valdeloire.fr/agir/valoriser-le-territoire/contrats-regionaux-de-solidarite-territoriale/vos-id

Adresser le formulaire par mail à l'adresse suivante:

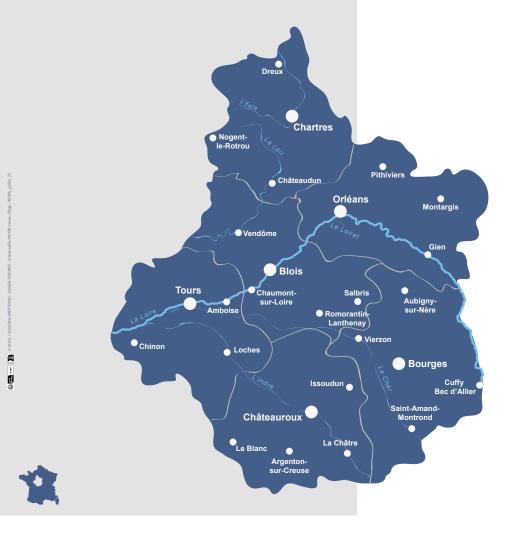
avosidcandidature@centrevaldeloire.fr

ou par voie postale à l'adresse suivante :

Conseil régional du Centre-Val de Loire -Direction de l'Aménagement du Territoire - 9 rue Saint-Pierre-Lentin - CS 94117 -45041 Orléans Cedex 1

Localement, vous pouvez solliciter l'appui d'un animateur au sein des structures avec lesquelles la Région contractualise (Pays, PETR, Agglo...), pour élaborer et ou formaliser votre dossier de candidature.

Pour disposer des contacts de ces agents, vous pouvez adresser un mail à helene.force@centrevaldeloire.fr



Région Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre-Lentin CS 94117

45041 Orléans Cedex 1

Tél.: 02 38 70 30 30

www.centre-valdeloire.fr

